



**Commission permanente de Contrôle linguistique**  
rue Montagne du Parc 4 – 1000 BRUXELLES

---

Bruxelles, le 14 décembre 2011

[...]

[...]

Monsieur le Président,

En sa séance du 9 décembre 2011, la Commission permanente de Contrôle linguistique (CPCL), siégeant sections réunies, a examiné une plainte déposée contre la zone de Police de Bruxelles-Ouest parce qu'un francophone, monsieur [...] a reçu un message libellé uniquement en néerlandais alors qu'il s'était adressé au Commissaire de Police en français.

\*

\* \*

A la demande de renseignements de la CPCL, vous avez répondu ce qui suit:

*"Après vérification auprès du Commissaire de Police, [...], auteur de ce message, il appert que celui-ci était destiné aux collègues de la Zone de Police afin de leur faire part de son absence et des personnes qui le remplacent.*

*Ce mail qui a abouti chez Monsieur [...] est donc uniquement dû à une erreur de manipulation lors de la mise en service de la fonction « réponse automatique d'absence du bureau ».*

*Dorénavant, une attention particulière sera donc accordée lors de la mise en service de celle-ci afin de ne plus commettre d'erreurs similaires".*

\*

\* \*

Un mail constitue un rapport avec un particulier.

La zone de police de Bruxelles-Ouest est un service régional au sens de l'article 35, § 1<sup>er</sup>, a, des lois sur l'emploi des langues en matière administrative, coordonnées par arrêté royal du 18 juillet 1966 (LLC).

Elle tombe sous le même régime linguistique que les services locaux établis à Bruxelles-Capitale lesquels doivent utiliser dans leurs rapports avec les particuliers, la langue que ceux-ci utilisent quand celle-ci est le français ou le néerlandais.

La plainte est recevable et fondée.

Toutefois la CPCL prend acte du fait qu'il s'agit d'une erreur de manipulation lors de la mise en service de la fonction « *réponse automatique d'absence du bureau* ».

Le présent avis est envoyé au plaignant.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération distinguée.

**Le Président,**

[...]